

BULLETIN



MUNICIPAL

Direction-Administration :

Mairie de Saint-Cloud

Paraissant tous les mois

Equipement Sportif de Saint-Cloud

Les personnes étrangères à Saint-Cloud, qui viennent dans notre bonne ville et qui s'intéressent aux questions sportives, sont très surprises d'apprendre qu'il n'existe pas de terrains de sports réglementaires ni même un terrain sur lequel nos sportifs puissent s'entraîner et s'ébattre. Ces personnes se demandent alors si elles sont bien à Saint-Cloud, ville de 18.000 habitants, à proximité immédiate de Paris, possédant notamment de nombreux établissements scolaires d'enseignement primaire et secondaire, dont la renommée n'est plus à faire, sur le territoire de laquelle existe un hippodrome, où de nombreuses épreuves sportives ont lieu, et un splendide parc qui voit chaque jour et surtout le dimanche, un public nombreux, venu de tous les coins de la capitale, chercher le bon air, le calme et le repos et admirer ses magnifiques allées ainsi que ses massifs fleuris.

C'est précisément la présence du parc de Saint-Cloud qui fait qu'il n'y a pas à l'intérieur de la commune un terrain de sports pour adultes.

Avant la guerre 1914-1918, et même après, nos sportifs allaient s'ébattre et jouer sur des terrains situés dans le parc et loués par des sociétés locales. On a vu nos jeunes utiliser le terrain des Mignardises dans le bas parc, un terrain à la Grande Gerbe, etc., mais comme il s'agissait de terrains appartenant à l'Etat et dont la location était toujours précaire et révoquant, il n'a jamais été possible à nos sociétés de faire quelque chose de constructif et de définitif.

Les différents Conseils Municipaux qui se sont succédés à la Mairie depuis plus de 20 ans n'ont certes pas manqué de s'intéresser à la question. On retrouve, en effet, en compulsant les dossiers classés aux archives, une délibération en date du 11 octobre 1925, par laquelle le Conseil Municipal, présidé par M. TISSOT, maire, demandait pour les Sociétés sportives locales, la concession d'un terrain dans le parc de Saint-Cloud ou l'attribution, à titre provisoire, de l'ancien champ de manœuvres. Le 4 juin 1926, le Ministère de l'Agriculture répondait qu'il ne lui était pas possible d'accueillir la requête formulée par le Conseil Municipal, en signalant que les Sociétés sportives avaient la faculté de jouer sur les prairies du parc de Saint-Cloud, lesquelles sont à la disposition des premiers occupants, et en indiquant que la concession d'un terrain à la commune de Saint-Cloud créerait un précédent fâcheux, qui ne manquerait pas d'être invoqué par les municipalités des communes voisines où les Sociétés sportives sont nombreuses. Il ajoutait : « On se verrait ainsi amener à un véritable lotissement du parc de Saint-Cloud au détriment des intérêts du public. »

La Municipalité MOCUEZ, qui a succédé à celle de M. TISSOT, n'a pas manqué de reprendre la question et d'engager de nombreuses correspondances, tant avec le Ministère de la Guerre qu'avec celui de l'Agriculture, pour obtenir un terrain au haras de la Porte-Jaune. Ses efforts furent vains. Le Ministère de l'Agriculture qui avait promis de louer une partie des terrains à la Ville les a mis à la disposition du Ministère de la Guerre. La Municipalité s'est alors retournée vers ce dernier Ministère pour obtenir la rétrocession d'une partie du terrain devenu terrain de manœuvres. Aucun résultat ne fut obtenu. Le 25 juin 1935, le Général Commandant le département de Seine-et-Oise écrivait que

le terrain était à la disposition de la garnison de Saint-Cloud et qu'il ne lui était pas possible de donner satisfaction à la Ville.

En 1936, dès son arrivée à la Mairie, le Conseil Municipal présidé par M. BLUM, remettait la question sur le tapis et priait le Maire d'entreprendre de nouvelles démarches en vue d'obtenir la location du terrain du haras de la Porte-Jaune.

Les Ministères intéressés ont été de nouveau saisis de l'affaire et on est enfin arrivé, à la suite d'une conférence qui eut lieu à Saint-Cloud, le 30 octobre 1936, à obtenir des Domaines, la promesse d'une location pour une durée de 18 ans, de 2 hectares 61 ares, du terrain situé au haras de la Porte-Jaune.

La Municipalité demanda alors à M. JAPY, architecte en chef des Palais et Bâtiments Nationaux, d'établir un projet de stade, et le 24 septembre 1938, le Conseil Municipal approuvait ce projet, s'élevant à 2.172.619 francs.

Le dossier était soumis à l'instruction réglementaire lorsque la guerre éclata.

En 1940, la Préfecture de Seine-et-Oise, mettant sur pied un vaste programme de travaux demandait à la Mairie de Saint-Cloud de lui faire de nouvelles propositions concernant l'équipement sportif de la commune, le projet établi par M. JAPY ayant été jugé insuffisant et non conforme aux nouvelles directives concernant les stades et terrains de jeux.

Le 7 août 1941, le Conseil Municipal approuvait un nouveau projet établi par un architecte désigné par la Préfecture, projet qui s'élevait à 5.039.588 francs et qui comprenait en sus du stade réglementaire un bassin de natation.

Ce projet a reçu l'approbation de principe des Ministères intéressés qui accordaient à la Ville une subvention de 3.200.000 francs et qui consentaient un prêt à taux réduit, pour la somme restant à la charge de la commune.

Indépendamment de ce projet, le Conseil Municipal approuvait en 1941 différents projets scolaires ayant pour but de doter les écoles d'un terrain provisoire où les enfants pourraient se livrer, dans de bonnes conditions, à des exercices d'éducation physique. Un terrain était prévu à l'école du Centre, un second au groupe de Montretout, un troisième au groupe des Coteaux et un quatrième au lycée des garçons.

Sur ces quatre terrains, deux seulement ont pu être réalisés : celui du groupe du Centre et en partie celui du lycée de garçons. Il n'a pas été possible, du fait des ordonnances allemandes, restreignant les travaux, de réaliser les terrains du groupe de Montretout et des Coteaux.

Bien entendu, par suite des circonstances, le stade prévu sur le terrain du haras de la Porte-Jaune n'a pu être suivi d'exécution. D'ailleurs, une partie des terrains destinés au stade a été transformée en jardins ouvriers, et il ne saurait être question de donner actuellement à ces terrain une autre destination.

Le Conseil Municipal actuel, intéressé au premier chef par la question d'équipement sportif de la Ville, n'a pas manqué à son tour, dès son arrivée à la Mairie, de reprendre la question du stade et des terrains scolaires, mais — contrairement à ce qu'avaient depuis plus de 20 ans recherché les différentes Municipalités, sans d'ailleurs pouvoir obtenir satisfaction — l'Assemblée communale a abandonné l'idée de construire un stade sur le terrain du haras de la Porte-Jaune pour différentes raisons :

- 1° Parce que le terrain de la Porte-Jaune n'est pas du tout central, puisqu'il est situé à l'extrémité de la commune et en bordure de la ville de Garches et que l'activité qui ne manquera pas de se faire sentir autour du stade ne profiterait pas au commerce de Saint-Cloud mais bien à celui de Garches;
- 2° Parce que le quartier des Coteaux, toujours déshérité, n'a pas de terrain de sports et qu'il convient de rapprocher le stade de ce quartier;
- 3° Parce qu'il existe déjà, pas très loin de la Porte-Jaune, le terrain du Stade Français et qu'il est apparu inopportun de placer le stade de la commune à côté du stade Français qui est utilisé par les sportifs parisiens;
- 4° Parce que la Ville n'est pas propriétaire du terrain et qu'il peut être dangereux d'exécuter plusieurs millions de travaux sur un terrain loué;
- 5° Parce que le terrain de la Porte-Jaune, qui n'est fait que de trous et de bosses, comporterait des travaux de terrassement d'une importance telle qu'il faudrait plusieurs millions pour les couvrir.

Le Conseil Municipal a donc fait un tour d'horizon et pensé que les terrains nus situés quai Carnot, entre la rue Feudon et la rue des Milons, conviendraient pour l'édification d'un stade.

Une étude fut confiée à un homme de l'art qui, en accord avec le Service des Sports, à Versailles, a estimé qu'un stade pouvait très bien être réalisé sur ces terrains, qu'il suffit tout simplement de remblayer pour éviter des inondations.

Dans sa séance du 6 novembre 1945, le Conseil Municipal a décidé l'acquisition de ces terrains, soit à l'amiable, soit par expropriation, pour qu'enfin un stade puisse être construit, non pas sur un terrain loué, mais sur des terrains appartenant en propre à la Ville.

Le stade quai Carnot permettra de donner satisfaction aux sportifs en général et, en particulier, à ceux du quartier des Coteaux ainsi qu'aux enfants des écoles de ce quartier. Il redonnera une activité au commerce du bas de Saint-Cloud qui a été éprouvé du fait de la démolition des immeubles commerciaux de la place Georges-Clemenceau et permettra de réaliser un établissement de bains froids en Seine avec piscine, à peu de frais.

Le Ministère de l'Education Nationale, consulté au sujet de l'acquisition des terrains quai Carnot, a donné son plein accord et a promis d'aider financièrement la ville.

Le dossier est actuellement soumis aux formalités réglementaires, mais tout porte à croire que l'instruction sera longue, car — étant donné le prix réclamé par les propriétaires, — la commune sera dans l'obligation d'avoir recours à l'expropriation pour cause d'utilité publique.

En attendant que le stade puisse être réalisé quai Carnot, un terrain de sport va être aménagé très prochainement à proximité des écoles de Montretout, sur les terrains que la Ville a acquis. Ce terrain permettra aux adultes de s'entraîner et aux enfants de pratiquer l'éducation physique dans des conditions satisfaisantes.

Que les sportifs se rassurent. La bataille engagée depuis plus de 20 ans pour le stade va bientôt être gagnée. Saint-Cloud sera enfin doté de son stade et pourra organiser des compétitions qui, nous en sommes certains, mettront nos sportifs clodoaldiens à l'honneur.

Bois de Chauffage

Nous avons pu tenir, à peu près en temps voulu, les promesses que nous avons faites par notre affiche du 27 septembre 1945 puisque à la date du 22 janvier, nous avons livré à nos concitoyens 5.230 stères de bois de chauffage, et ceci malgré les difficultés de toutes sortes qui ont été signalées dans le *Bulletin Municipal* de décembre.

Fort des résultats obtenus, dans le *Bulletin Municipal* n° 2, nous vous annonçons que nous allons procéder à une distribution supplémentaire à partir du 1^{er} janvier 1946. Elle est en cours, mais jusqu'à présent, elle a été un peu moins rapide que nous ne l'espérions primitivement, quoique nous ayons déjà distribué 1.298 stères supplémentaires.

En effet, dans nos prévisions, l'importance que nous avions attribuée au « Général Hiver » avait été sous-estimée. Habitué au climat tempéré de la région parisienne, nous n'avons pas réalisé suffisamment que le climat des Ardennes était beaucoup plus dur. Pour vous en faire une bien faible idée, vous n'avez qu'à revivre par la pensée les quelques jours que Saint-Cloud vient de passer sous la neige, en songeant que dans les Ardennes, ces quelques jours se transforment en de nombreuses semaines.

C'est ainsi que pendant tout le mois de janvier, et pendant la moitié de chacun des mois de février et de mars, le débardage du bois, c'est-à-dire son transport de la coupe à la route où les camions peuvent le prendre pour le conduire à la gare a été impossible. Il l'aurait été encore pendant plus longtemps, si nous n'avions pas fini par trouver, en Belgique, des tracteurs spéciaux pouvant sortir le bois de la forêt pendant la fonte des neiges, alors que le sol est impraticable pour les chenilles normales et pour les voitures à chevaux des débardeurs de la région.

De plus, les barrières de dégel établies par l'Administration des Ponts et Chaussées empêchent toute circulation sur les routes pendant des périodes parfois assez longues.

Malgré toutes les difficultés dues aux intempéries, grâce aux tracteurs spéciaux dont nous venons de parler, nous avons pu créer des dépôts de bois au bord des routes et commencer les transports à la gare, aussitôt que les barrières de dégel étaient supprimées.

Dans ces conditions, dès maintenant, le bois doit arriver normalement si (car à l'époque actuelle, malgré toute la bonne volonté d'un chacun, il y a toujours des si), la S. N. C. F. peut nous donner en temps voulu les wagons qui nous sont nécessaires.

L'erreur commise sur le climat des Ardennes qui a été la cause initiale d'une mauvaise interprétation de certaines instructions

nous a conduit à débloquer un plus grand nombre de bons de bois que nous aurions dû le faire pour éviter aux bénéficiaires une longue attente. Nous nous en excusons, en espérant leur donner satisfaction sans tarder.

Logement

L'action de la Commission Municipale du Logement se poursuit, difficile, très difficile, mais elle ne perd pas courage.

Au cours de ses enquêtes, elle constate que des familles souvent nombreuses occupent des locaux ridiculement insuffisants, alors que de vastes appartements ou villas abritent un nombre restreint d'habitants.

Une loi récente frappe d'une taxe spéciale, très lourde, les pièces non habitées. C'est justice. Nous croyons cependant que, dans quelques cas, il serait possible de faciliter un échange entre familles trop étroitement logées et familles trop largement logées.

Pour aider ce genre de transactions, le Service Municipal du Logement recevra les demandes et propositions des deux catégories de familles envisagées et s'efforcera de mettre en contact l'une avec l'autre, en vue d'un échange.

Ce n'est pas une solution totale et définitive. C'est cependant un moyen de rendre service.

Au cours d'une de ses dernières réunions, la Commission Municipale du Logement a été saisie par le représentant de la Fédération des Locataires, d'un projet tendant à la création, par accord entre cette organisation et l'Association des Propriétaires, d'un office de pré-conciliation qui s'efforcera, avant toute action judiciaire, de rapprocher et si possible accorder les points de vue divergents entre propriétaires et locataires.

La Commission a émis un avis favorable à la création de cet organisme, laissant aux deux Associations des Pro-

priétaires et des Locataires, le soin de le réaliser, conformément au projet présenté par cette dernière.

Bien qu'estimant ne pas avoir à intervenir, en tant que telle, dans les différents qui peuvent surgir entre propriétaires et locataires, la Commission Municipale ne peut qu'encourager toute initiative ayant pour but le règlement amiable de ces différents.

Le représentant de l'Association des Propriétaires s'est chargé de soumettre le projet à l'examen de ses mandants.

Le Conseil Municipal, quand il sera saisi de la question, ne refusera certainement pas de faciliter la réalisation du projet.

Certains reprochent à la Commission Municipale du Logement de n'être pas constituée conformément à l'ordonnance du 11 octobre 1945 et prétendent que le seul motif serait d'éviter la création d'un poste de fonctionnaire représentant le Ministère de la Reconstruction.

Ce motif ne serait pas déjà sans valeur. Il en est un autre plus important.

Constituer la Commission Municipale du Logement, conformément à l'ordonnance du 11 octobre 1945, équivaldrait à rendre impossible, dans le domaine immobilier, toute transaction amiable et supprimerait, en conséquence, toute liberté.

La Commission, comme le Conseil Municipal, a trop le souci du respect de la liberté individuelle pour y porter atteinte. Il lui paraît suffisant d'agir par autorité de réquisition préfectorale quand elle se trouve en face d'égoïsmes qualifiés qui, dans les temps difficiles que nous traversons, ne sauraient trouver aucune excuse.

La Municipalité met en garde les Clodoaldiens contre la façon de procéder de certaines personnes qui se présentent au domicile des particuliers de la part de la Mairie pour recueillir divers renseignements, notamment pour des affaires de logement.

La Municipalité prévient la population que seuls sont habilités pour effectuer les enquêtes nécessaires à la Mairie, d'une part, les appariteurs en tenue et, d'autre part, les personnes porteurs d'un ordre de mission ou d'un document signé du Maire.

**

COURS PROFESSIONNELS

On ne sait pas assez qu'il existe à Saint-Cloud des cours professionnels pour les apprentis du bâtiment.

Ces cours comprennent une partie technique et une partie d'instruction générale et sont dirigés par des entrepreneurs de Saint-Cloud, M. FAURE, serrurier et M. DISCOUR, menuisier. Deux élèves de l'École Normale et deux techniciens des Etablissements Carnaud, à Boulogne, assistent les cours et sont rémunérés par la ville.

Environ 25 jeunes apprentis sont inscrits, mais l'assiduité est loin d'être aussi complète qu'il serait désirable.

D'autre part, des incidents récents, provoqués par quelques jeunes chahuteurs, ont apporté le trouble et considérablement gêné le travail des éléments sérieux qui comprennent tout l'intérêt que présentent ces cours, lesquels leur permettent d'obtenir après la 3^e année, leur certificat d'aptitude professionnelle.

Le Comité directeur avait invité les familles des apprentis, ainsi que les patrons intéressés, à assister, samedi 9 mars, à une réunion en vue d'examiner ensemble la situation et de rechercher le moyen d'assurer des séances de travail utiles et fructueuses.

M. CHAVEGRAND, directeur de la Maison de l'Education Populaire, assistait à cette réunion et sut donner d'utiles conseils.

Sur la proposition d'un père de famille, il fut convenu que chaque soir de cours, un père assurerait la surveillance.

Il est en effet de la plus haute importance que les jeunes apprentis qui veulent devenir de bons professionnels, pour gravir les échelons de la hiérarchie ouvrière et pouvoir prétendre à des salaires rémunérateurs, ne soient pas mis dans l'impossibilité d'atteindre leur but par la faute de quelques étourdis malfaisants.

Notons, en passant, que la fréquentation des cours procure aux jeunes gens quelques avantages pécuniaires puisque la Caisse de Compensation du Bâtiment et des Travaux Publics attribue à chacun d'eux une prime de 800 francs par mois pendant la première année de cours et de 400 francs pendant la deuxième. Pour la 3^e année, la prime n'existe plus, mais les salaires sont meilleurs.

A titre de sanction, une amende devait frapper celui qui troublerait les cours, amende que le patron devait retenir sur la prime mensuelle. Ce système s'est révélé, à l'usage, pleinement inefficace.

Il faut une surveillance sérieuse et, faisant appel au bon sens et à la conscience, éliminer sans pitié ceux qui ne veulent pas travailler.

Il y a lieu également de tenir compte que certains jeunes apprentis, rebelles à l'enseignement prévu par les programmes des cours (surtout pour la partie enseignement général), sont cependant susceptibles de faire de bons ouvriers; ils sont à leur aise devant l'établi, mais nullement sur les bancs de l'école. Ils ont précisément voulu être ouvriers pour fuir l'école.

Il faut tenir compte de cet état d'esprit.

Il est très regrettable, certes, qu'ils ne puissent dans ces conditions, obtenir le C. A. P. et qu'ils soient, en quelque sorte, condamnés à rester des ouvriers, à qui on ne pourra confier que des tâches secondaires, mais il ne faut pas demander à ces jeunes ce qu'ils ne peuvent donner.

Reconnaissons que la situation des patrons est alors délicate. Ils se sont engagés, par contrat passé avec les familles, à conduire l'apprenti jusqu'au C. A. P. Or, l'apprenti ne l'obtiendra jamais puisque, par mauvaise volonté ou par manque de dispositions naturelles, il est avéré qu'il ne sera jamais en mesure de passer l'examen du C. A. P. avec succès. Nous croyons que, dans ces conditions, il appartient aux patrons de faire auprès des familles toutes réserves sur la non-exécution du contrat pour une cause dont ils ne peuvent porter la responsabilité.

De leur côté, les familles demandent à être tenues très exactement au courant de l'assiduité et du travail de l'apprenti aux cours. Des dispositions seront prises en vue d'assurer entre familles et professions une communication constante.

D'ailleurs, une réforme prochaine permettra, nous l'espérons, de donner satisfaction aux familles, en même temps que d'assurer la pleine efficacité de ces cours.

Il serait vraiment regrettable que tant de dévouement et d'efforts soient dépensés pour le bien des jeunes apprentis, s'ils ne devaient aboutir à un résultat satisfaisant.

**

Voici au sujet de ces cours, le texte d'une note que Monsieur le Préfet de Seine-et-Oise vient de faire parvenir à Monsieur le Maire :

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, par arrêté en date du 10 décembre 1945, et conformément au vœu formulé par le Conseil Municipal de votre commune, Monsieur le Ministre de l'Education Nationale a décidé la création, dans votre ville, de *Cours professionnels obligatoires* et d'une *Commission locale professionnelle*, chargé de déterminer et d'organiser ces cours.

Aux termes de l'article 39 de la loi du 25 juillet 1919, modifiée, la Commission locale professionnelle doit être composée :

- 1° Du Maire, président de droit;
- 2° D'un Inspecteur départemental de l'Enseignement technique.
- 3° De Délégués désignés par le Conseil Municipal;
- 4° De Délégués désignés par la Chambre de Commerce et choisis parmi les industriels et les commerçants;
- 5° De deux Délégués de la Chambre des Métiers;

- 6° De Délégués ouvriers et employés;
- 7° De l'Inspecteur du Travail;
- 8° Du représentant de l'Enseignement primaire public.

Pour me permettre de constituer cette Commission, je vous serais obligé de vouloir bien inviter l'Assemblée communale à désigner deux de ses membres pour en faire partie et porter leurs nom et adresse à ma connaissance.

LE PRÉFET DE SEINE-ET-OISE.

Comme suite à cette demande, le Conseil Municipal a, lors de sa dernière séance, désigné comme délégués à la Commission locale professionnelle, MM. ROLLIN et PERNOT.

..

LA GARDERIE ENFANTINE

Tous les jeudis, depuis octobre, une garderie est ouverte dans les locaux de la Maison de l'Education Populaire, 26, rue Dailly, sous la patiente et maternelle direction de Mlle Denise MULARD, institutrice, jardinière d'enfants.

Une quarantaine d'enfants, de 3 à 7 ans, fréquentent avec plus ou moins d'assiduité cette garderie. De nombreuses mamans nous ont dit le service qu'elle leur rendait et l'attrait qu'elle représente pour leurs chers petits. Ceux-ci sont impatients de voir venir le jeudi pour être conduits au milieu de leurs camarades, jouer et en même temps être initiés à de menus travaux de découpage, de dessin, de pliage, qui les amusent en les intéressant, sans oublier les séances de Ciné-Baby, toujours très appréciés du jeune public.

Bien entendu, chaque réunion comporte un goûter et la tartine au chocolat est toujours impatiemment attendue, toujours accompagnée d'un excellent café au lait (plus de 900 goûters ont été servis de fin octobre à fin mars).

Il faut chaleureusement remercier toutes les dames et les jeunes filles qui s'intéressent à notre garderie et apportent à Mlle MULARD une aide précieuse. Elles permettent à cette organisation de rendre tous les services qu'on peut espérer, en attendant qu'il soit possible d'envisager la création d'une crèche dont l'utilité est incontestable en notre ville où tant de mères de famille sont, hélas, obligées de rechercher dans un emploi salarié un complément de ressources nécessaire à l'équilibre, si difficile, du budget familial.

..

LES BAINS-DOUCHES

Un service public doit être au service du public et s'adapter, dans la plus complète mesure possible, à ses besoins, à ses possibilités.

Or, il est apparu au Conseil Municipal que l'horaire en usage dans notre établissement de bains-douches ne répondait pas à ces exigences. Plusieurs réclamations nous étaient parvenues à ce sujet.

C'est pourquoi le Conseil Municipal a décidé, dans sa dernière réunion, de modifier de la façon suivante l'horaire actuellement observé:

Jeudi : de 9 h. à 12 h. et de 15 à 18 h. 30.

Vendredi : de 8 h. à 12 h. et de 15 h. à 20 h.

Samedi : de 8 h. à 12 h. et de 14 h. à 20 h.

Dimanche : de 7 h. 30 à 12 heures.

Nous espérons que ces modifications donneront satisfaction à de nombreux usagers. Il y aura lieu, dans quelque temps de juger le résultat de cette réforme et le cas échéant, d'apporter de nouvelles modifications qui pourraient être jugées nécessaires au bon rendement et à la bonne exploitation du service.

BIBLIOTHÈQUE ET SALON DE LECTURE

La Bibliothèque Municipale a été transférée, le 17 mars, à la Maison de l'Education Populaire, 26, rue Dailly. Elle sera désormais ouverte tous les jours, sauf le lundi, aux heures ci-après :

- Mardi et samedi, de 17 heures à 18 heures.
- Mercredi et vendredi, de 11 heures à 12 heures.
- Jeudi, de 17 heures à 18 heures.
- Dimanche, de 10 heures à 11 h. 30.

A partir du 7 avril, un salon de lecture avec revues et journaux sera mis à la disposition du public clodoaldien, moyennant une redevance annuelle de 25 francs par lecteur non abonné à la Bibliothèque. Ce salon sera ouvert tous les jours, de 10 heures à 12 heures et de 15 heures à 18 heures, sauf le lundi et l'après-midi du dimanche.

Les abonnements sont souscrits à la Maison de l'Education Populaire. Les membres de la Maison des Jeunes jouiront de la gratuité et le salon leur sera réservé de 20 heures à 22 heures.

Une liste indiquant les acquisitions d'ouvrages sera publiée au fur et à mesure des achats.

Tous les livres pouvant faire l'objet d'un don seront reçus avec reconnaissance. Les noms des généreux donateurs paraîtront au bulletin.

La Bibliothèque vient de s'enrichir des auteurs suivants :

- H. M. HYDE : *La Princesse de Lieven*.
- K. ROBERT : *Le Grand Passage*.
- R. CHAMBRE : *L'Escadron de Gironde*, 1914.
- PALUEL-MARMONT : *Yousof*.
- Octave AUBRY : *Sainte-Hélène* (2 volumes).

Avez-vous songé aux Vacances de vos enfants ?

La colonie de vacances municipale au château de Charbonnière (Loiret), à 7 kilomètres d'Orléans, à proximité de la Loire et au milieu d'une magnifique forêt, procurera à vos enfants : santé et joie.

Sur le prochain bulletin, nous donnerons des vues du château, du parc et de quelques sous-bois, ainsi que des indications concernant le séjour à la colonie qui aura lieu de juillet à octobre.

Pensez aux inscriptions qui seront reçues très prochainement à la Mairie et dans les écoles. Une affiche donnera toutes précisions utiles.

Le Bal de la Caisse des Ecoles

Au dire de toutes les personnes qui ont pris part à la Soirée de Bienfaisance que fut le 23 mars, le Bal de la Caisse des Ecoles, cette initiative fut couronnée du succès le plus net.

Très nombreux furent les Clodoaldiens et les Clodoaldiennes qui voulurent profiter de l'occasion qui leur était offerte d'apporter à la Caisse des Ecoles, non seulement le témoignage de leurs sympathies, mais encore leur participation à l'équilibre d'un budget dont le chapitre des dépenses est continuellement en ascension. Et ceci ne surprendra personne.

Aider les familles nécessiteuses pour permettre à leurs enfants la fréquentation scolaire, n'est-ce pas, en notre pays, une tâche de première urgence ? Il est inadmissible que des familles puissent encore justifier l'absence persistante de leurs enfants par une raison d'ordre matériel. En ces jours difficiles, il faut les aider.

C'est bien ce qu'ont parfaitement compris tous ceux qui, le 23 mars, ont répondu à l'appel du Comité de la Caisse des Ecoles.

Ils n'ont pas d'ailleurs été déçus puisque le programme qui leur a été offert était de choix, l'orchestre excellent et l'ambiance particulièrement sympathique.

Plusieurs membres du corps enseignant avaient tenu à apporter la preuve de leur attachement à une œuvre dont ils sont les premiers à apprécier l'intérêt et l'utilité.

Il nous faut remercier tous ceux qui ont contribué au succès de cette fête, les commerçants et tous les donateurs généreux, les membres du Comité de la Caisse des Ecoles qui n'ont pas ménagé leurs démarches et leurs peines, sans oublier les services de la Mairie.

Grâce à l'effort de tous, le résultat financier est appréciable puisque le trésorier du Comité de la Caisse des Ecoles a pu entrer en recettes une somme de 21.924 fr. 70, représentant le bénéfice net de cette soirée.

Merci à tous, et puisque, de toutes parts, on nous y engage, nous recommencerons.

Le Comité de la Caisse des Ecoles.

LA BOXE A SAINT-CLOUD

Le 9 mars, au Gymnase Municipal, un grand gala de boxe était organisé au profit de la colonie de vacances de la ville. La température était peu clémente, il y avait un bal aux Coteaux, et les Cloodaldiens n'aiment peut-être pas la boxe... toujours est-il que notre manifestation n'avait pas amené ce que l'on peut appeler « la foule des grands jours ».

Les absents, amateurs de boxe, eurent tort, car le programme était de choix et tous les combats furent âprement disputés. Par équipe, le Club des Sports Olympiques (team Gandon), l'emporta nettement sur le ring de Vitry (team Dumortier) par sept victoires à deux matchs nuls et enleva brillamment la coupe du Conseil Municipal.

Nous eûmes ensuite l'occasion d'assister à une magnifique exhibition entre le souple noir CAUFOR et l'espoir poids lourd Georges MARTIN.

Nous tenons à remercier vivement nos amis du Club des Sports Olympiques qui, nous faisant bénéficier de leurs relations pugilistiques, nous ont permis d'avoir le ring gratuitement et une participation de bons boxeurs à un prix très modique.

Grâce à eux, notre manifestation a été légèrement bénéficiaire. Voici d'ailleurs les résultats financiers :

Recettes brutes.....	26.340 »	
Dépenses :		
Cachets dûs aux boxeurs.....	22.500 »	
Droits à la Fédération Française de Boxe	1.317 »	
Droits Contributions Indirectes.....	2.366 »	
	26.183 »	26.183 »
Excédent de recettes.....	157 »	

**

NOTRE COURSE DE L'AUTO-ROUTE

Nous nous occupons activement de cette grande épreuve qui aura lieu en juin prochain, peut-être pas le 2 comme prévu, en raison des élections générales, mais à une date aussi rapprochée que possible. Nous tiendrons nos lecteurs au courant de cette date.

Nous sommes heureux d'informer nos concitoyens que Monsieur le Ministre des Travaux Publics a bien voulu accepter la présidence du Comité d'honneur de la course et nous assurer de sa présence à cette grande épreuve.

Le tunnel est presque complètement débarrassé, les travaux se poursuivent activement. Nous avons également constaté avec plaisir que les travaux de réfection de la route nationale 185, à la hauteur de l'ancien passage à niveau sont en cours d'exécution. Nous remercions vivement les Services des Ponts et Chaussées de faire toute diligence.

Demain matin, de bonne heure, un premier essai du circuit sera fait par des as du volant.

Conseil Municipal

SÉANCE DU 20 MARS 1946

Le Conseil :

- 1° Décide d'accorder au propriétaire l'indemnité qu'il réclame pour l'occupation, d'août 1944 à septembre 1945, par différents groupements de la Ville, de l'immeuble, 6, rue Gaston-Latouche;
- 2° Procède à la désignation de deux délégués de l'Assemblée Municipale à la Commission locale, en ce qui concerne les cours professionnels institués à Saint-Cloud;
- 3° Décide de procéder à la réfection totale des cours de l'école des filles du Groupe Scolaire du Centre et de l'école maternelle du Groupe Scolaire de Montretout ainsi qu'à la réfection partielle des autres cours des écoles publiques, désigne l'Entreprise PLANTAUD qui a fait les prix les plus avantageux pour effectuer ces travaux.
- 4° Décide d'installer un garage à bicyclettes dans le Lycée de garçons, à Saint-Cloud. Autorise le Maire à s'adresser à une maison spécialisée qui peut fournir une installation entièrement métallique;
- 5° Décide de passer un marché de gré à gré avec l'Imprimerie GIRAULT, à Saint-Cloud, pour les différents travaux d'imprimerie et de fournitures;
- 4° Décide de passer un nouveau marché avec la Société du Gaz Comprimé, à Paris, pour la fourniture, en 1946, du gaz nécessaire au fonctionnement des véhicules municipaux;

- 7° Procède au renouvellement de secours accordés à d'anciens agents et décide d'affecter le coefficient 3 au montant de ces secours;
- 8° Adopte une nouvelle échelle de traitement en faveur des infirmières scolaires, titulaires du diplôme d'infirmières hospitalières, cette nouvelle échelle étant la même que celle actuellement en vigueur pour les infirmières départementales;
- 9° Procède à un nouveau relèvement des indemnités horaires à accorder aux officiers, sous-officiers et sapeurs-pompiers pour les heures de manœuvre et d'incendie;
- 10° Décide d'acquiescer auprès des Etablissements GUINARD, à Saint-Cloud, un appareil extincteur spécial appelé « canon mousse », destiné au Corps des Sapeurs-Pompiers de la commune;
- 11° Décide de procéder à l'adjudication pour les travaux d'entretien à effectuer à la voirie et aux bâtiments communaux. Approuve un nouveau cahier des charges et fixe à 3 ans la durée du contrat d'entretien, mais avec une clause de résiliation annuelle;
- 12° Accorde à M. COUTUREAU, Ingénieur-Géomètre, ex-Ingénieur voyer de la Ville, une indemnité pour le dédommager des projets et avant-projets qu'il a effectués et qui, pour différentes raisons, n'ont pu être suivis d'exécution. Accorde, en outre, à cet homme de l'art, une avance à valoir sur les travaux généraux d'assainissement de la Ville, pour lesquels il a effectué des études et déposé des dossiers, travaux dont il poursuivra l'exécution dès que les circonstances le permettront;
- 13° Procède à quelques virements de crédit au budget de 1945, en vue de régulariser les opérations entreprises;
- 14° Décide de régler à l'homme de l'art chargé de la vérification des mémoires des travaux effectués aux bâtiments communaux, en 1945, l'indemnité qui est habituellement accordée pour des vérifications de cette nature.
- 15° Procède au relèvement des tarifs des concessions et de différents droits (creusement de fosses, caveau provisoire, exhumations, etc.), dans le cimetière;
- 16° Attribue une subvention de fonctionnement à la Société Aéro-Club de Saint-Cloud;
- 17° Attribue des subventions communales à différentes Sociétés, Associations ou Groupement de Saint-Cloud qui en ont fait la demande. Accorde spécialement une nouvelle subvention à l'Association des Prisonniers de Guerre, aux Déportés S. T. O. et Maquisards;
- 18° Prend acte de la diminution du prix d'acquisition consentie par le propriétaire, concernant l'achat par la Ville d'une partie du Domaine de Charbonnière (Loiret), destinée à l'installation d'une colonie de vacances municipale;
- 19° Emet un avis favorable à la titularisation d'employés auxiliaires qui réunissent les conditions requises par des ordonnances ou décrets;
- 20° Accorde au chauffeur-ambulancier, une indemnité pour service de nuit;
- 21° Fixe la redevance à payer pour la location à un agent communal, d'une petite maison appartenant à la Ville, rue de Buzenval;
- 22° Adresse ses félicitations à M. le Commissaire de Police ainsi qu'au personnel placé sous ses ordres et à l'Adjudant de Gendarmerie ainsi qu'aux Gendarmes de Saint-Cloud pour l'activité dont ils ont fait preuve ces derniers temps en découvrant les auteurs de nombreux méfaits et en procédant à leur arrestation;
- 23° Emet un vœu concernant, d'une part, l'accès au parc par la rue des Ecoles (réouverture du passage existant avant la guerre) et l'utilisation par le public du Trocadéro; d'autre part, le déminage complet du parc;
- 24° Puis, se constituant en Comité secret, donne son avis sur plusieurs demandes d'assistance.

Saint-Cloud, le 25 Mars 1946.

Le Secrétaire de séance,
Signé : BEAUFACHER.

Pour copie conforme,
Le Maire,
F. CHAVETON.

**

COMITÉ INTERSOCIÉTÉS

Nombreuses sont à Saint-Cloud les Sociétés de tout genre et leurs activités comptent, largement dans la vie de notre cité.

Sociétés sportives, musicales, anciens combattants, prisonniers, déportés, commerçants, etc., etc., toutes développent chaque jour leurs services et toutes ont intérêt à concentrer leur action en vue de se gêner le moins possible et, au contraire, dans des cas particuliers, de coordonner leurs efforts pour un meilleur rendement.

Dans cet esprit, la Municipalité a pris l'initiative de réunir, le mardi 26 mars, les représentants des Sociétés pour leur proposer la constitution d'un Comité Intersociétés.

Il ne s'agit pas de constituer une « supersociété », mais un simple organisme de coordination, à l'action très souple et très large.

L'idée, d'ailleurs, n'est pas nouvelle et des Comités intersociétés ont, dans les temps passés, existé à Saint-Cloud avec plus ou moins de succès. Il nous a paru utile d'y revenir.

Après un intéressant échange de vues, les représentants présents, ont adopté le règlement que nous reproduisons ci-après :

RÈGLEMENT POUR LE COMITÉ INTERSOCIÉTÉS

adopté par les représentants des Sociétés réunies le 26 mars 1946

Il est formé un Comité Intersociétés composé d'un représentant de chacune des Sociétés clodoaldiennes.

Le Conseil Municipal est représenté dans ce Comité par deux membres appartenant l'un à la Commission des Fêtes et Sports, l'autre à la Commission des Œuvres Sociales.

Ce Comité a pour but :

1° D'éviter que les activités d'une société soient de nature à contrarier les activités des autres sociétés;

2° Eventuellement, d'harmoniser les activités de plusieurs sociétés en vue d'une action commune.

Le Comité Intersociétés nomme pour un an, un Secrétaire général et un Secrétaire adjoint.

Le Comité se réunit le premier mercredi de chaque mois et toutes les fois que le besoin s'en fait sentir.

Il établit le calendrier des fêtes ou manifestations publiques des sociétés et coordonne dans la plus large mesure possible leurs activités.

Un tableau, placé dans le vestibule de la Mairie, fait connaître à tous ceux que la question intéresse, les dates retenues par les sociétés pour leurs manifestations.

Il est tenu à jour, par les services de la Mairie, sur les indications du Secrétaire général du Comité Intersociétés et d'accord avec lui.

Les convocations aux réunions du Comité sont lancées par les services de la Mairie, sur la demande du Secrétaire général du Comité.

Les sociétés qui désirent être convoquées aux réunions du Comité Intersociétés doivent en informer, une fois pour toutes, le Secrétaire général du Comité.

Les sociétés qui désirent utiliser la Salle des Fêtes de la Mairie, doivent en faire la demande au Comité, deux mois avant la date prévue.

Bien que de nombreuses Sociétés aient été représentées à cette première réunion, plusieurs Sociétés locales étaient absentes. Elles pourront toujours être intégrées au Comité et prendre leur place à côté de toutes les autres en exprimant le désir. Elles seront alors convoquées aux réunions ultérieures.

La prochaine réunion, au cours de laquelle il sera procédé à l'élection du secrétaire général et du secrétaire adjoint, a été, d'un commun accord, fixée au mercredi 3 avril.

Nous en ferons connaître le résultat à nos lecteurs dans un prochain numéro.

**

Nos Clodoaldiens à l'honneur

Nous apprenons que M. BERGER André, Conseiller Municipal, rue Marbeau, à Saint-Cloud, vient d'obtenir une citation comportant l'attribution de la Croix de Guerre 1939 avec étoile d'argent, pour l'activité incessante qu'il a déployée au service de la Résistance Française, avec un esprit de sacrifice exceptionnel.

M. BERGER, agent des Services de Renseignements en territoire occupé, a notamment mis des locaux commerciaux, rue Brunel, à Paris, à la disposition du mouvement, pour la fabrication de faux papiers et pour constituer un dépôt d'armes.

Nous lui adressons nos plus vives félicitations.

LIVRE D'OR

En vue de la constitution d'un livre d'or, la Municipalité serait heureuse de connaître les Clodoaldiens qui, au cours de la guerre 39-45 ont obtenu des citations pour l'activité dont ils ont fait preuve, soit sur un théâtre d'opérations militaires, soit dans la Résistance.

Les personnes que la question intéresse voudront bien se faire inscrire à la Mairie.

**

Maison des Jeunes et de l'Education Populaire

La Maison des Jeunes serait reconnaissante aux personnes qui pourraient offrir des jeux divers, et plus principalement des tables de ping-pong.

D'avance, elle remercie les donateurs.

HISTORIQUE

Saint-Cloud dans la 1^{re} moitié du XVII^e siècle

Les GONDI. - St-Cloud, lieu de villégiature des Parisiens.

HERVARTH

Au début du XVII^e siècle, se dressait un peu à l'écart du bourg de Saint-Cloud, sur la hauteur, un élégant hôtel dont les jardins, en terrasse, descendaient presque jusqu'à la Seine. Cette gracieuse villa, Catherine de MÉDICIS l'avait achetée le 9 janvier 1577 à Jean DE ROVILLE et en décembre de la même année, elle en fit cadeau à l'un de ses écuyers, Jérôme DE GONDI. Cette donation consistait en : « L'hôtel d'Aulnay composé de plusieurs corps d'hôtels, cours, jardins, tenant d'une part à la ruelle du Vivier; un grand jardin à côté de ladite maison auquel il y a un grand vivier à poissons; un autre grand jardin joignant ce dit logis, appelé le jardin porte-clef; deux autres petites pièces de vignes ». Il y avait donc dès lors 13 ou 14 arpents au moins d'un seul tenant (1).

Ce Jérôme DE GONDI appartenait à une famille de banquiers florentins. Né en Espagne, vers 1550, il vint en France auprès de son oncle paternel, Jean-Baptiste DE GONDI qui n'avait pas d'enfant. Introduit à la cour, il fut fait chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme de sa chambre, puis employé par les rois Charles IX, Henri III et Henri IV à des négociations diplomatiques importantes. « Il y réussit, dirent les contemporains, par la pénétration d'un génie supérieur. » Ses talents engagèrent Catherine DE MÉDICIS à se servir de lui pour traiter le mariage de Charles IX et d'Elisabeth d'Autriche; Henri III l'employa à son tour pour des missions de confiance, l'envoya comme ambassadeur à Venise et à Rome auprès du Pape Sixte V. Henri IV le gratifia de la charge d'introducteur des ambassades et de celle de Chevalier de Marie DE MÉDICIS dont il avait négocié les premières propositions de mariage. Dans sa maison de Saint-Cloud, agrandie, embellie, dans ses jardins agrémentés de nombreux bassins, de grottes, de toutes sortes de fantaisies hydrauliques bien italiennes, il menait un fastueux train de vie, comme l'avait fait, au siècle précédent, un de ses congénères, un changeur lucquois du nom d'YSBARRE qui avait acquis le « chastel » de Meudon. Jérôme DE GONDI avait la réputation d'être un homme « très voluptueux ». TALLEMANT DES RÉAUX raconte à son sujet l'historiette suivante : « On dit que dinant chez un

(1) L'arpent équivalait à 34 ares 19 centiares.

de ses amis, à 5 lieues de Saint-Cloud, où il n'y avait point de verres de cristal, il dit à un de ses gens : Va m'en quérir un à Saint-Cloud et ne te soucie pas de crever mon cheval. Il y va. Le cheval crève en arrivant et le valet en descendant cassa le verre. » Et notre auteur d'ajouter : « Cet homme méritait bien de mourir gueux comme il est mort ! »

Jérôme DE GONDI avait un fils, Jean-Baptiste (né en 1576) qui, à la mort de son père, hérita de la maison de Saint-Cloud. Chevalier de l'Ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, conseiller d'Etat et introducteur des ambassadeurs en 1605, il continua d'habiter la riante villa des bords de la Seine, dont il agrandit encore les jardins, cadre habituel des nombreuses réceptions qu'il donnait. Parmi ses hôtes, le jeune Louis XIII fut reçu à plusieurs reprises, tantôt seul, tantôt accompagné de son frère Gaston, de Mesdames Elisabeth et Christine, ses sœurs; souvent, il ne faisait que s'y arrêter en se rendant de Paris à Saint-Germain, mais quelquefois aussi, il y couchait après s'être promené dans le parc et s'être amusé « au petit ruisseau qui est sous le berceau, puis à la fontaine du rocher » ! Son fidèle médecin, HÉROARD, consigna dans son journal ces passages à Saint-Cloud; en date du 28 mai 1614, il note une nouvelle visite de Louis XIII chez M. DE GONDI : « ... Il va par les jardins, aux fontaines, aux grottes, a tiré et tué beaucoup de petits oiseaux à la harquebuse... »

Jean-Baptiste DE GONDI n'était pas moins fastueux que son père. Les dépenses prodigieuses qu'il avait faites dans toutes les occasions et principalement lorsqu'avec la permission du Roi, il leva, à ses propres frais et dépens, des troupes pour secourir le duc de Mantoue que les Allemands avaient attaqué dans ses états, avaient absorbé presque tout son bien; ses créanciers s'emparèrent d'une partie de ce qu'il possédait et lui-même fut contraint de vendre ses propriétés, son hôtel du faubourg Saint-Germain comme sa maison de Saint-Cloud. Celle-ci fut achetée en 1618 pour la somme de 50.000 livres par Jean DU BEUIL, sieur DE SANCERRE, contrôleur général de l'armement et maître de la garde-robe de la Reine. Celui-ci ne profita pas longtemps de son acquisition, car il mourut vers 1625 et ses héritiers vendirent à Jean-François DE GONDI la maison de Saint-Cloud qui avait appartenu quelques années auparavant à cette même famille.

Le nouveau propriétaire était le fils d'Albert DE GONDI, duc DE RETZ, grand maître de la chapelle du Roi; il avait été nommé, en 1622, par Louis XIII, archevêque de Paris; il fut le premier à porter ce titre car jusqu'alors, Paris n'avait été le siège que d'un évêché. TALLEMAND DES RÉAUX a laissé de lui le portrait suivant : « Jean-François DE GONDI était bien fait et avait de l'esprit, mais il ne savait rien, il disait les choses assez agréablement. Il a toujours vécu fort licencieusement pour ce qui était des femmes. Il avait autrefois beaucoup de dépenses; il avait musique et grand équipage. Il a toujours fort bien entretenu sa maison de Saint-Cloud. » Cette demeure, en effet, suscita l'admiration des contemporains, tenta le burin des graveurs et attira les étrangers, de passage en France, qui en laissèrent d'intéressantes descriptions. L'un d'eux, l'anglais EVELYN a été surtout frappé par les jardins et les fantaisies tout italiennes qui les agrémentaient : « Ce que l'on admire le plus, écrit-il, c'est la cascade qui se précipite d'étage en étage jusqu'à la plus basse et la plus longue des allées, du chahut du Parnasse. C'est une grotte en coquillage au sommet d'une colline pleine d'ouvrages hydrauliques et d'inventions destinées à tromper les spec-

tateurs. Au-dessus, s'élève une jolie coupole; sur les murs sont peintes les muses et tout autour sont disposées des statues dont quelques-unes sont de bons antiques. Au bout des allées supérieures, on a peint des perspectives destinées à faire illusion et donner à croire qu'elles se prolongent au loin. On remarque dans les jardins plusieurs autres inventions ingénieuses. Il y a aussi une petite chapelle; au fond de la terrasse, il y a une tempête bien peinte. « L'alsacien Brackenhoffer qui vint en France à la même époque (1644) joint à sa description du parc celle de la cour et de la maison qui est, selon sa propre expression « une gentille petite maison de plaisance ». Dans la cour, écrit-il, « il y a deux belles yolières; des statues qui ont l'air d'être en bronze, mais qui sont en pierre sur une muraille et coloriées représentant Charles IX, Henri III, Henri IV et Louis XIII à cheval. La cour est à vrai dire très gaie à cause de sa situation élevée et de sa belle vue; elle est aussi bien décorée mais elle est assez petite, comme du reste la maison dans laquelle on ne montre pas plus de deux pièces, savoir, la grande salle au rez-de-chaussée et une chambre haute. Cette salle est décorée par d'excellentes peintures de fleurs et de fruits brodés en laine. Elle contient des portraits d'Anne d'Autriche et du duc d'Anjou ainsi que quatre statues de marbre ». Les gravures de l'époque confirmant ces descriptions; une estampe de PÉRELLE nous présente deux corps de bâtiments en équerre, à deux étages, des fenêtres à l'italienne et un cadran solaire fort décoratif sur l'une des façades; des vases de fleurs et un médaillon de pierre ornent un des frontons. De nombreuses statues entourent les parterres en broderie qui s'étendent au pied de la terrasse de la maison. C'est dans ce cadre où abondaient les décorations en trompe-l'œil, fort à la mode, que le premier archevêque de Paris, Jean-François DE GONDI, recevait fréquemment, et à en croire BRACKENFOLLER, « même les Rois de France qui s'y rendent pour leur récréation. »

La « maison DE GONDI », si renommée qu'elle ait été n'était pas cependant la seule maison de plaisance de Saint-Cloud qui de tous temps avait attiré les villégiatures des parisiens et possédait alors d'autres villas fort réputées. Vers 1634, celle de Charlotte DES URSINS, vicomtesse d'AUCHY, abritait des assemblées littéraires : on y entendait des comédies, des harangues, voir même des sermons. Celle de Mademoiselle DU TILLET comportait des pièces « plus belles que celles qui sont en celle DE GONDI ». M. DES HAIES, gouverneur de Montargis, avait « une des plus belles vues qui se puissent voir. » Le président LECOIGNEUX avait acheté une demeure à Saint-Cloud pour voir plus commodément sa belle amie, Madame GUILLON; c'est là qu'il reçut en 1627 Gaston D'ORLÉANS au moment de la mort de sa première femme. Il y avait encore dans le bourg la maison du sieur PICOT, exempt des gardes du corps de M. le Chancelier, dont la vue est « admirable », écrit Olivier D'ORMESSON, en 1697, à la suite d'un après-dîné passé chez ce dernier. Madame DE LARNAY-GRAVÉ offrit deux ans de suite l'hospitalité de sa propriété qui est « en fort belle vue » à Mademoiselle DE MONTPENSIER; celle-ci profita de l'accueil de son hôtesse pour y attirer une société nombreuse et choisie dont la duchesse DE NEMOURS et tous les amis particuliers du Cardinal. Non loin de la maison du Président LECOIGNEUX se trouvait celle de M. DE MORANGIS, directeur des finances, et sur les bords de la Seine, voisinant avec le sieur PICOT, vivait M. DE FRONTENAU.

Toutes ces villas amenaient à Saint-Cloud une joyeuse affluence de monde qui s'y rendait volontiers pour s'y

promener et y dîner en bonne compagnie. Si quelque jeune seigneur voulait faire plaisir à sa belle, il la conviait, selon l'expression du temps, à « un cadeau », c'est-à-dire un dîner à la campagne et la gracieuse bourgade des bords de la Seine se prêtait mieux que nul autre endroit à ces parties. Les restaurants de Saint-Cloud n'étaient pas moins réputés que ses jardins. Il y avait celui du « Grand Cerf » où BRACKENHOFFER, après avoir visité la maison DE GONDI, fit « collation » avec trois autres compagnons pour la somme de 1 livre 10 sols. Celui où pendait « L'Enseigne du Maure » ; « Des Noyer », traité d' « honnête cabaret » par Mademoiselle DE MONTPENSIER, mais le plus célèbre de tous était sans conteste l'auberge de la Du Ryer. L'anglais EVELYN la fréquenta lors de ses passages à Saint-Cloud : « C'est une hôtellerie, écrit-il, qui met à la disposition des grands personnages qui veulent s'y divertir, des appartements, des meubles et une argenterie dignes des princes, mais on le paye comme j'en ai fait l'expérience. Au reste, on y est traité splendidement et ce prix n'est pas déraisonnable si l'on considère la bonté de la cuisine et la richesse du service. Il se fait là de terribles parties grâce à ce que l'on y est hors de la vue et du bruit qui en résulterait. » Cet hôtel était tenu par la DU RYER, dont TALLEMANT nous raconte la vie aventureuse : « C'était une pauvre fille du Hainaut qui était assez jolie en sa jeunesse. Elle vécut d'abord avec SAINT-PREUIL qui lui fit gagner 10 ou 12.000 livres en une campagne où elle fut vivandière. Elle épousa un nommé DU RYER et se mit à tenir auberge. Veuve de ce dernier, elle se remaria à un homme dont elle ne porta jamais le nom; il était son maître cuisinier à Saint-Cloud où elle fit un cabaret magnifique. Au commencement, les dames n'y voulaient point aller mais elle avait un jardin auprès où on leur portait ce qu'elles avaient commandé; enfin, on s'y apprivoisa. Elle allait faire plus de profit que jamais car elle avait percé 3 ou 4 maisons; il y eut 80 chambres meublées, il y en eut de fort propres, mais elle mourut trop tôt, en 1652. » Les menus que l'on servait chez la DU RYER étaient à la hauteur du cadre; Salomon DE PRIEZAC, dans ses *Promenades à Saint-Cloud*, nous en donne une idée :

« ...Mais quoi ! Je vois entrer une foule de plats :
Vois ce pompeux chapon qui fume sous l'orange,
Ce jambon qui repose à l'ombre du laurier,
Ce dindon qui jamais ne marche qu'en guerrier,
Cette langue de porc si richement parée,
Cette longe de veau de nous tant désirée,
Bref, ce large pâté qui découvre à nos yeux
La cuisse d'un sanglier, jadis si furieux
Qu'il portait en tous lieux l'horreur et l'épouvante. »

Tel était l'aspect de Saint-Cloud en cette première moitié du XVII^e. A la mort de Jean-François DE GONDI (1654), ses héritiers ne cherchèrent pas à garder sa maison de campagne et trouvèrent un acquéreur en la personne de Barthélémy HERVARTH, contrôleur des finances; la vente eut lieu le 8 juin 1655. La « maison DE GONDI », dont la terre était depuis des siècles une dépendance de l'évêché de Paris et qui venait d'appartenir au premier archevêque, tombait par le hasard des circonstances entre les mains d'un huguenot et, qui plus est, Allemand d'origine. Ce Barthélémy HERVARTH, naturalisé français, avait eu ainsi que son frère la charge de munitionnaire et de trésorier-payeur des armées du duc de SAXE-WEIMAR dont les troupes étaient au service de la France. En 1650, il fut nommé intendand des finances, puis commis à l'enregistrement des fonds et enfin, en 1657, contrôleur général des finances. La maison DE GONDI que Jean-François avait

achetée 57.650 livres aux héritiers de Jean DU BEUIL fut revendue à HERVARTH 72.000 livres. Nous savons peu de choses sur le genre de vie qu'y mena le nouveau propriétaire. On peut dire cependant qu'il chercha à agrandir son domaine par diverses acquisitions. Il se préoccupa surtout d'augmenter le volume des eaux qui alimentaient les fameuses cascades : une première transaction avec la dame Guyonne PÉPIN, lui assura le débit de la fontaine et des sources qui se trouvaient dans la ferme de cette dernière, située à Garches. Trois ans plus tard, en 1658, il faisait affaire avec F. VIELLARD, seigneur de Villeneuve, pour obtenir l'autorisation de faire faire pour son propre compte des recherches et des fouilles sur les eaux comprises dans l'enclos de Villeneuve pour les conduire ensuite dans les bassins de Saint-Cloud.

Le financier HERVARTH commençait à peine à jouir de sa maison de Saint-Cloud, agrandie et embellie lorsqu'en 1658, le cardinal MAZARIN, cherchant une résidence pour Philippe d'ORLÉANS, frère de Louis XIV, songea à cette demeure. Elle eut l'honneur de plaire au Roi au cours d'une visite de la cour, le 6 octobre 1658 et la décision de l'acquérir pour le futur duc d'Orléans fut prise le jour même. Le contrôleur des finances ne put que s'incliner devant le désir royal et avec son nouveau propriétaire, « Monsieur », la « maison de plaisance de Messire DE GONDI » va connaître des jours de plus en plus brillants.

(A suivre).

HÉLÈNE KRANTZ.

Le Vieux Saint-Cloud

Pas un de nos concitoyens qui ne sache, maintenant,

quelque bribe de l'histoire de notre petite cité, notamment la plus reculée, celle de sa fondation par Clodoald.

On sait que le troisième fils de Clodomir donna son nom à la bourgade de *Novientum* ou *Novigentum* qui signifiait à peu près « Neuville ou Ville-Neuve », traduit en langue romane par « Nogent », ainsi qu'en témoigne encore de nos jours la rue tortue et cahotante du même nom.

Le village, trahit par un vestige de soubassements face à l'église actuelle, et qui autorise bien des conjectures sur un monastère présumé, était ainsi baptisé Saint-Cloud, pour longtemps, pour toujours, hormis l'éclipse de quelques semaines où, sous la Révolution, les conventionnels l'appelèrent suggestivement « Pont-la-Montagne », voulant associer fort justement le pont fameux et la belle colline. « Montagne-Chérie » n'eut qu'un succès encore plus fugitif.

Une vingtaine d'années après cette mémorable époque, vers 1816, le cadastre dressé par le baron DESTOUCHES, sous l'administration du maire SILLY, dénonçait les premières tentatives d'urbanisme dans la commune. Et cela m'incite à rechercher dans le passé les souvenirs ensevelis sous la poussière d'archives mortes.

En ce temps-là..., la place G.-Clemenceau, actuellement si morne avec son décor de pans de murs délabrés, avant d'être la place d'Armes où évoluait brillamment le 101^e d'Infanterie, était une majestueuse place Royale avec une rue... Royale également, laquelle a gardé son nom mais qui, sordide et noire, s'évasait dans le bas pour donner accès, à droite, à la rue du Bœuf-Couronné, à gauche, à la rue de la Corderie, aujourd'hui toutes deux disparues.

Il y avait une rue d'Angoulême avec son ruisseau nauséabond au milieu : c'est la rue de la Paix de nos jours.

Parallèlement, la rue de Monsieur, plantée d'arbres, est devenue logiquement la rue d'Orléans. Elle se prolongeait par une rue populeuse, sans trottoirs et ornée d'enseignes grinçantes, où les immondices s'accumulaient au seuil d'obscures boutiques : c'est notre rue de l'Eglise, commerciale, qui portait tout simplement le nom de rue du Bourg-de-Saint-Cloud et que délimitaient le soir deux lanternes pauvres.

Peu de rues ont gardé la dénomination qu'elles avaient à ce moment plein de relief. On ne retrouve guère que la place Deville, les rues Agathe et du Calvaire, celle-ci très ancienne; encore avaient-elles un autre tracé, fantaisiste. Ainsi un bon témoin est la rue de l'Arcade, qui n'est plus qu'un escalier, mais qui fut une voie importante, doucement inclinée, reliant le château de Montretout (reconstruit exactement et avec les mêmes matériaux, à Dangu, dans l'Eure). Elle cernait, avec la rue d'Aulnay, « l'ancien Hôtel-Dieu », alors que la rue des Prêtres contournaient l'Eglise, orientée elle-même différemment, comme le couvent.

L'ensemble de ces rues constituait le quartier des Ursulines avec sa place de la Reine, véritable cloaque devant un « Hospice de la Charité », hideux et misérable, nonobstant la prestigieuse « fontaine » qu'il enclavait, renommée pour ses... vertus miraculeuses, à l'occasion de processions mi-religieuses, mi-païennes.

Les gens de mon âge se rappellent peut-être qu'avant 1900, leurs fonds de culottes se sont usés sur les roides rampes de la rue du Jour, partie basse de l'actuelle rue du Docteur-Desfossez.

Ces mêmes enfants de la fin du siècle, à la sortie de l'école communale (la seule de la ville), et malgré les foudres du paternel Edouard LAUDRÉ, le directeur (qui marqua d'une si profonde empreinte républicaine tant de jeunes âmes), ont égayé de leurs ébats les ineffables « Débarcadères » devenus la rue Anatole-Hébert, et qui présentaient à l'époque un attrait incomparable par ses vieux rails tapés dans les hautes herbes et la plaque tournante de l'ancienne voie ferrée de l'Empereur.

Signalons pour mémoire l'allée du Château, maintenant avenue du Palais, récemment transformée en autoroute, qui faisait pendant à la rude montée de la route Impériale, aujourd'hui rue Dailly, au bas de laquelle les chevaux de relai fournissaient le renfort nécessaire aux longs courriers pour la route de Normandie, immortalisée par l'image. C'est sur cette route, qu'on appela par la suite boulevard de Versailles et enfin boulevard de la République, que les postillons, raconte VATOUT, « s'embourboient de fange, se blessaient en escorchures malignes, et trépassaient à la maladrerie de Saint-Cloud », au point qu'en 1680, le Maître de la poste aux chevaux de Sèvres et Saint-Cloud avait pris des mesures de sécurité fort curieuses.

Les amateurs de pittoresque pourront savourer de truculentes anecdotes dans les récits du temps (LASTEYRAS, VARNEY, etc.) et se reporteront surtout aux cahiers de BOIZARD, accusant de tous ces méfaits les auberges d'amour de l'héroïque (ou érotique) route de Normandie.

Insensiblement, par la sente des Gâte-Ceps, évocatrice du côteau où croissait la vigne, nous voilà arrivés près du hameau de Montretout, rural à souhait, isolé, sans lumière la nuit, couvert de champs de groseilliers, de cassissiers, de framboisiers, traversé sur de grandes espaces par des pampres renommés. Le petit vin de Saint-Cloud était alors meilleur que celui de Suresnes, son voisin, au

goût de pierre à fusil, et nous savons que les capotes des francs-tireurs des Ternes, « à la branche de houx », sont restées accrochées aux échelas de l'endroit.

Quoi ! Aurait-on si vite oublié la redoute de Montretout : suprême sortie du 19 janvier 1871 pour dégager Paris ? A vrai dire, les actes de courage individuels ont dépassé de beaucoup l'importance du petit bastion, mal épaulé d'ouvrages militaires à ciel ouvert, desservis par la ruelle de la Redoute, la même qu'aujourd'hui, et le sentier des Chanilloux, qui correspondrait approximativement à notre actuelle rue René-Weill.

Les Chanilloux ! Beau nom de terroir qui me rappelle les ombres familières du bon père HUSSENET, le « sanglier » du lieu-dit...

Les sentiers de la Redoute et des Chanilloux aboutissaient à la rue de la Guette, dont l'appellation peut paraître évocatrice et qui, en réalité, n'a rien à voir à l'affaire de ces combats désespérés. L'avenue du Maréchal-Foch, dont il est ici question, anciennement rue de la Guette, fut à l'origine la sente des Guêpes, puis chemin de la Guêpe. Il y a là une simple déformation.

(A suivre).

ROBERT HARDOUIN.

AVIS ET COMMUNIQUÉS

PROLONGEMENT DE LA LIGNE D'AUTOBUS N° 144 JUSQU'AU BOULEVARD DE LA RÉPUBLIQUE OU AU CARREFOUR MAGENTA, A SAINT-CLOUD

En réponse à une demande formulée par la Municipalité, la Compagnie du Chemin de Fer Métropolitain de Paris vient de faire parvenir la réponse suivante :

MONSIEUR LE MAIRE,

Par lettre du 14 mars 1946, vous avez bien voulu nous demander de prolonger la ligne d'autobus n° 144 jusqu'au boulevard de la République ou au carrefour Magenta, à Saint-Cloud.

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que l'Autorité Supérieure est seule qualifiée pour déterminer la consistance du réseau.

Nous pouvons donc d'autant moins préjuger de ses décisions que le programme d'extension sur lequel elle est appelée à se prononcer ne comporte pas le prolongement de la ligne n° 144 dans la partie haute de Saint-Cloud.

Il est à considérer, au surplus, que celle-ci est déjà desservie par la S. N. C. F. et que, d'autre part, les abords du carrefour Magenta offriraient peu d'éléments de trafic à des services d'autobus rejoignant le Pont de Neuilly.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de notre considération distinguée.

Le Directeur du Réseau Routier,
Signé : (Illisible).

**

AÉRO-CLUB DE SAINT-CLOUD

Les travaux d'aménagement du baraquement mis à la disposition de l'Aéro-Club de Saint-Cloud par la ville touchent à leur fin.

Ce baraquement a été construit par les Services techniques municipaux, mais certains détails d'aménagement (peinture, électricité), ont été confiés à des entreprises locales.

Le 15 avril, au plus tard, tous les travaux seront terminés, et les locaux affectés à l'Aéro-Club.

Les membres de cette société apprendront cette nouvelle avec plaisir et nous sommes persuadés que de nombreuses adhésions seront enregistrées dans les mois qui vont suivre.

A L'HIPPODROME DE SAINT-CLOUD

Cette année, à l'hippodrome de Saint-Cloud, le programme d'avant-guerre a été rétabli. 47 journées de courses sont inscrites au calendrier; elles s'échelonnent du 2 mars au 30 novembre.

Toutes les grandes épreuves d'antan y figurent, notamment le Grand Prix de Printemps, fixé au lundi de Pentecôte et le Grand Prix de Saint-Cloud prévu pour le premier dimanche de juillet.

Belles journées de sport en perspective qui attireront à la Fouilleuse la foule des grands jours, récompense bien due à ceux qui se dépensèrent sans compter pour doter notre cité d'un hippodrome modèle.

Nous ferons connaître, dans un prochain bulletin, ce qu'est l'hippodrome de Saint-Cloud et comment il a été réalisé.

A PROPOS DU « MESSIE »

Judi 28 mars, à 21 heures, au Palais de Chaillot, devant un auditoire de plus de 2.000 personnes, le Clodoaldien J. MACIET, organiste et maître de chapelle, professeur aux lycées et écoles de Saint-Cloud, a dirigé le *Messie*, de HAËNDEL, d'une façon exceptionnellement remarquable. La salle était à l'échelle de l'œuvre; les éléments d'exécution également : l'un de nos quatre grands orchestres parisiens (l'Orchestre Pasdeloup), des solistes aux noms connus : M^{me} ROUX-LEGRAIN, Hélène BOUVIER, Joseph PEYRON, André PACTAT), l'ensemble imposant des Chorales alliées de l'École Polytechnique et de Saint-Cloud (y compris sa section de Guides), renforcé d'un groupe de professionnels, en tout, 250 exécutants.

Malgré le nombre très limité des répétitions qui, par suite des vacances de l'École Polytechnique, n'ont pu commencer que le lundi 25 mars, malgré la diversité des éléments d'exécution, J. MACIET sut nous donner du chef-d'œuvre de HAËNDEL, une interprétation pleine de force et de vigueur et, quand il le fallait, de délicatesse et sensibilité. Animé par un chef qui vivait l'œuvre, l'ensemble choral ne fut pas seulement parfait de discipline et d'homogénéité, c'était vraiment comme la voix d'un peuple entier, multiple et une, emplissant la terre, soutenue, élevée au ciel par les deux mains ferventes de son prophète.

La place nous manque aujourd'hui pour parler plus longuement de cette magnifique réalisation, en particulier de l'orchestre et des solistes. Nous y reviendrons le mois prochain. Qu'il nous suffise de dire que J. MACIET, avec une foi admirable, l'a entreprise, seul, sans aucune aide, ni officielle ni privée. L'accueil de la salle — accueil spécialement enthousiaste pour les chœurs et leur chef — est pour eux une consécration définitive devant le grand public parisien.

Un seul regret. Pour que le budget du *Messie* s'équilibrât, il fallait que le Palais de Chaillot fût comble, non seulement dans la partie supérieure de la salle, mais aussi à l'orchestre, aux places les plus chères. Il pouvait l'être, il devait l'être et il l'aurait été certainement avec une publicité un peu plus largement diffusée à Paris et dans les milieux polytechniciens, encore mal informés de la valeur de leur propre chorale, qui remarquablement préparée par un des leurs, M. Robert CLOUARD, donnait sa première audition publique.

Quoi qu'il en soit, le 28 mars reste pour J. MACIET, sa chorale et la chorale de l'École Polytechnique, la date d'une grande victoire et pour Saint-Cloud, un honneur que bien d'autres villes lui envieraient.

CHORALE DE SAINT-CLOUD

Jean MACIET

12, Rue d'Orléans, Saint-Cloud

Direction : Jean MACIET - Administration : Jacques TRODÉ

La Chorale de Saint-Cloud s'adresse à tous ceux qui, sans distinction d'âge ou d'opinion, s'intéressent à la musique — et en particulier au chant choral — pour l'aider à continuer son œuvre éducatrice et son effort de propagande musicale; à participer au rapprochement des classes — en suivant l'exemple de ces chorales du Nord où l'ouvrier voisine avec l'ingénieur — dans la pratique du même art; à maintenir les traditions musicales de notre cité, et par delà, les traditions spirituelles de la France.

Quel que soit le degré de votre culture musicale, n'hésitez pas à adhérer. (Répétitions à Saint-Cloud et à Paris).

Membre actif : 50 fr.. membre honoraire (minimum) : 100 fr.; membre bienfaiteur (minimum) : 500 francs.

Pour tous renseignements complémentaires

écrire à M. Jacques TRODÉ, 12, rue d'Orléans, Saint-Cloud (S.-et-O.)
C. C. P. Paris 114.876

ASSOCIATION DES PRISONNIERS DE GUERRE DE SAINT-CLOUD

Nous informons nos membres que l'Assemblée trimestrielle aura lieu à la Mairie, le 24 avril, à 20 h. 45.

ORDRE DU JOUR :

Compte rendu d'activité.
Préparation d'une fête.
Etude de différents projets.
Questions diverses.

Nous prions instamment tous nos camarades d'assister à cette importante réunion et d'arriver à l'heure.

..

Le dimanche 14 avril, nous organisons une visite au Musée de l'Homme (Palais de Chaillot), avec le concours de conférenciers.

Rassemblement : 14 h. 35, au métro Trocadéro.

Participation aux frais : 8 francs par personne.

Les inscriptions sont reçues au siège, 3, rue Gounod et chez MM. Brisset, 1, rue des Ecoles; Chapron, 22, avenue Bernard-Palissy; Dupille, 37, rue de Garches.

Tous les prisonniers, leur famille et leurs amis sont cordialement invités.

Le Président : R. CONSTANTIN.

..

COMMUNICATION AUX TRAVAILLEURS DÉPORTÉS ET REQUIS

Les camarades étant encore en possession de marks doivent les déposer à la Perception.

Ils sont priés de les déclarer ensuite à la permanence (tous les lundis, de 18 h. 30 à 20 heures, 3, rue Gounod) ainsi que ceux :

1° Expéditeur de mandats non parvenus à destination;

2° Ayant déposé leurs avoirs aux postes frontières;

3° Revendiquant des salaires et congés payés, non perçus en Allemagne.

(Se munir de pièces justificatives, s'il y a lieu).

Les camarades réfractaires qui, à l'occasion d'une permission, ne sont pas retournés en Allemagne et constituant un cas social (charges de famille, maladies, revenus insuffisants, etc.), peuvent percevoir un costume déjà porté mais encore en bon état, gratuitement et sans points.

Tous les réfractaires ayant séjournés en Allemagne ont droit à la carte textile prioritaire de 200 points, ainsi qu'à un bon de chaussures en cuir.

S'adresser à la permanence, 3, rue Gounod, tous les lundis, de 18 h. 30 à 20 heures.

Les rapatriés après le 1^{er} janvier 1945, justifiant d'un cas social ci-dessus défini, pourront obtenir un costume de récupération gratuitement et sans points, même s'ils en ont déjà perçu un.

R. JEANTOT,

Délégué des S. T. O. et requis.

..

PROGRAMME DU CINÉ-CLUB DE SAINT-CLOUD

9 Avril : *Les Espaces Intestellaires* (film de vulgarisation scientifique d'ESCLANCON).

Emile et les Détectives (film allemand, 1932).

Le Fétiche (avec Harold LLOYDS).

Causerie et débats : Les enfants et le cinéma.

30 Avril : *Gala Jean Vigo : L'Atalante et Zéro de Conduite.*

Taris. — Causerie et débats.

8 Mai : *Gala Harold Lloyds : Pour le Cœur de Jenny. Le Royaume de Tulipatan. Touche du Fer et Monte là-dessus.* Causerie et débats.

..

MOTO-CLUB CLODOALDIEN

Depuis la reprise de son activité, c'est-à-dire le début de cette année, le Moto-Club Clodoaldien voit son essor se développer d'une façon très satisfaisante, puisqu'il compte actuellement près de 200 membres, dont d'authentiques champions, entre autres, M. JEANNIN, 17 fois recordman du monde de vitesse à motocyclette, à qui nous avons confié le poste de directeur technique; LAUER, LEFÈVRE, ROUCHY, KIÉNÉ, vainqueurs de plusieurs « Bol d'Or », etc.

Notre société a tenu sa 3^e Assemblée générale, le 8 mars dernier, présidée par son dévoué président, M. LETANG, ainsi que M. MONSEL, maire-adjoint. L'assistance très nombreuse, acclama et approuva les différentes résolutions qui ont été prises, en particulier l'organisation technique, côté motocycliste, du 1^{er} Grand Circuit de l'Autoroute qui aura lieu vraisemblablement en juin prochain.

Un vin d'honneur fut offert aux membres présents et nous avons trinqué pour les futurs succès des couleurs bleues et blanches dans cette course puisque nous comptons aligner 15 « bolides ».

Pour tous les motocyclistes de Saint-Cloud et sa région que ce sport intéresse, nous les convions à venir grossir nos rangs, les assurant qu'ils y trouveront le meilleur accueil dans un esprit sportif.

Renseignements et adhésions : Café ALIBERT, 2, rue Royale, Saint-Cloud.

Le Secrétaire : R. LÉTANG.

Les Compagnons de Saint-Genest

Le Samedi 27 Avril, à 20 h. 45 et le dimanche 28 Avril, à 14 h. 45, le groupe théâtral « Les Compagnons de Saint-Genest », interprétera à la Salle, 8, rue A.-Hébert

LE MARIAGE DE MADEMOISELLE BEULEMANS

Comédie en 3 actes de Frantz FOUCHON et Fernand WICHELER

AVIS DES P. T. T.

La personne qui, le 27 mars, s'est fait rembourser un bon de la Libération de dix unités au bureau de poste (rue de l'Hospice) est priée de se présenter, le plus tôt possible, au cabinet du Receveur.

TOUR DE GARDE DES PHARMACIENS

— Les Pharmaciens sont normalement ouverts de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 19 heures (arrêté préfectoral du 14 février 1943).

— Les Pharmacies sont fermées du samedi 19 heures au lundi 14 heures.

— Le service d'urgence est toujours assuré par une pharmacie de garde.

— Le service de garde est hebdomadaire.

— Le pharmacien de garde assure le service le dimanche et le lundi matin, ainsi que le service de nuit dans la semaine qui suit).

— Le nom et l'adresse du pharmacien de garde sont indiqués :

1^o Au tableau d'affichage municipal près de la mairie;

2^o A la devanture des pharmacies fermées.

(On peut aussi la demander par téléphone au Commissariat de Police).

RECTIFICATIF concernant les jour et heures d'ouverture des services publics.

Au lieu de *Compagnie Générale des Eaux*, lire : *Service des Eaux de Versailles, Marly, Meudon et Saint-Cloud*, 5, rue d'Orléans. Téléphone : MOR. 40-87.

ADDITIF : *Clinique d'Accouchement et de Chirurgie de Saint-Cloud*, 16, quai Carnot et 6, rue du Nord.

ÉTAT CIVIL DU MOIS DE MARS 1946

NAISSANCES

Bunet Christiane, Georgette, Andrée, 24, rue de la Paix, Saint-Cloud. — Ryan Patrick, Robert, 179, rue des Tennerolles. — Planque Bernard, Pierre, 78, rue de Buzenval. — Agostini France, Irène, Marceau, 12, rue de Lalande, à Paris (14^e). — Decool Hélène, Claude, 144, boulevard de Saint-Cloud, à Garches. — Thierry Jean, Jacques, 45, rue Raffet, à Paris (16^e). — Gaquerel Daniel, Michel, 89, boulevard Jean-Jaurès, à Boulogne. — Gorguet Françoise, Louise, Lucie, 3, avenue du Palais. — Sallot Monique, Marie, Thérèse, 48 bis, rue des Tennerolles. — Salvia Bernard, Maurice, André, 150, rue Tahère. — Rucart Bernadette, Régine, 16, rue Emile-Dunois, à Boulogne. — Jaunet André, Louis, Auguste, 24, boulevard des Jardins, à Vaucresson. — Tondu Gérard, Jean-Louis, 81, boulevard Jean-Jaurès, à Boulogne. — Hammani Mohamed, Gérard, 121, rue de Silly, à Boulogne. — Couvreur Viviane, 4, avenue A.-Chénier, à Issy-les-Moulineaux. — Dewynckel Christian, Georges, Henri, 31, avenue Clodoald. — Lestrohan Danièle, Odette, Graciense, 4 bis, rue de Saint-Cloud, à Ville-d'Avray. — Contenot, Bernadette, Marie, Louise, 153, boulevard de la République. — Bussonet Allie, Françoise, Marguerite, 1, rue Frédéric-Clément, à Garches. — Menant Michel, Georges, Henri, 37, rue de la Porte-Jaune, à Garches. — Martin Margarot, Viviane, 9, place Henri-IV, à Suresnes.

— Ducamin Michelle, Françoise, Janine, Marcelle, 92, rue de Paris, à Boulogne. — Charon Marie, Claire, Yvette, 36, route de Vaugirard, à Meudon. — Prieur Danielle, Geneviève, 2, rue Paul-Dupuis, à Paris (16^e). — Labati Mireille, Paulette, 98, avenue du Maréchal-Foch. — Alaterre François, Alexandre, 22, avenue de la Division-Leclerc, à Sèvres. — Quentin Tatiana, Lily, Claudine, 2, rue Yves-Kermen, à Boulogne. — Baudy Jacques, Charles, Louis, Emile, 198, boulevard de la République. — Durremble Françoise, Espérance, Jeanne, 49, avenue Jean-Jaurès, à Suresnes. — Poirier Jean, Luc, Roger, 16, rue des Velettes, à Suresnes. — Laporte Françoise, Bernadette, Josette, 11, rue Marguerite, à Clamart. — Hasenfratz Danielle, Marie, Jeanne, 42, boulevard Sénard. — Gobet Jacqueline, Germaine, 82, rue des Tilleuls, à Boulogne. — Lavocat Daniel, Paul, 32, rue Royale. — Emond Claudine, Reine, 7, avenue de Longchamp. — Loubry Jack, 183, rue Galliéni, à Boulogne. — Zeghouani Fatima, Danielle, 6 bis, rue de l'Eglise, à Puteaux. — De Baysnat de Septfontaines Tierry, Lionel, Pierre, Marie, 11, avenue de Suresnes. — Annet Hélène, Josiane, 8, rue Sevin-Vincent. — Baradeau Jean, Marc, François, 13, rue de l'Avre. — Le Jouan René, 136, rue Galliéni, à Rueil. — Théry Christiane, Marie, Emilienne, Michèle, 46, avenue des Landes, à Suresnes. — Bedian Antranic, Jean, 58, route Nationale, à Viroflay. — Moulin Christiane, Robert, Jeanne, 60, rue de l'Ancienne-Mairie, à Boulogne. — Bonnet Danielle, Angèle, Julienne, 15, boulevard de la République. — Clément Gilles, Lylian, Roger, 12, rue de la Paix. — Berthelon Claude, Jean, 26, rue des Carrières, à Suresnes. — Furt Patrice, Roger, Pierre, 14, rue Athime-Rué, à Garches. — Couplan Michel, Marie, 47, rue des Carrières, à Suresnes. — Loche Dominique, Anne, Marie, 38, rue des Rosiers, à Rueil. — Pellet André, Fernand, Marcel, 23, rue de Sèvres, à Ville-d'Avray. — Drieux Christian, Michel, Jacques, Henri, 148, boulevard Malesherbes, à Paris. — Danchel Alain, André, 7 bis, rue de Chabrol, à Paris. — Vorano Christiane, 1, avenue Bernard-Palissy. — Pringot Jean-Baptiste, Marie et Pringot Pierre, Marie, Jean, 17, boulevard de la République. — L'Higuiner Daniel, 21, rue Michelet, à Boulogne. — Tremouillat Gisèle, Berthe, 6, rue du Mont-Valérien, à Suresnes. — Leclerc Laurence, 65, route de la République, à Meudon. — Germonpre Claude, Gabriel, 72, route de la Reine, à Boulogne. — Morvan Lucien, 76, rue Carnot, à Suresnes. — De Konrad Anne, Michèle, 27 bis, rue Duret, à Paris (16^e). — Vontron Micheline, Nicole, 61, rue Henri-Regnault, à Rueil. — Gaubert Pierrette, Jeanne, Augustine, 17, rue de Fleury, à Clamart. — Lasne Bernard, Emile, François, Marcel, 23, rue Pasteur, à Neuilly-Plaisance. — Lavolette, Michel, Roger, 18, rue Henri-Regnault. — Normand Gérard, Jules, 9, rue René-Weill. — Lemoine Odile, Camille, Léontine, Nicole, 110, rue Tahère. — Pieuchot Roger, André, 32, avenue Bernard-Palissy.

MARIAGES

André Jean, Germain, Gabriel Moniat, 128 bis, rue de la Tombe-Issoire, à Paris et Raymonde Boussy, 28, rue Ferdinand-Chartier, à Saint-Cloud. — Alain Marie, Jean, Clodoald Coutureau, 13, rue Preschez, à Saint-Cloud et Jacqueline, Marie, Albertine Badaire, 6, rue Agathe, à Saint-Cloud. — William, Withe Dunbar, à Cleveland, Ohio, (Etats-Unis) et Jeannine, Fernande, Julienne Desprès, 1, place Magenta, à Saint-Cloud. — Jean, Louis Henault, 35, rue d'Orléans, à Saint-Cloud et Eugénie, Augustine Bréard, 24, rue de la Paix, à Saint-Cloud. — Albert, Léon Delbove, 330, route de l'Empereur, à Garches et Marie, Madeleine Massé, 51, rue Bucourt, à Saint-Cloud. — Winfred Cearney, à Decatur, Texas (Etats-Unis) et Yvette, Madeleine Besnard, 31, rue d'Orléans, à Saint-Cloud. — Gustave Barbier, à Joutet-sur-l'Aunhois (Cher) et Alix, Clémence Anne, 32, avenue Belmontet, à Saint-Cloud. — Joseph, Gaston, Marceau Petit, 5, rue Hutellier, à Laigneville (Oise) et Fugnette, Renée, Antoinette Reboisson, avenue des Chalets, à Saint-Cloud.

DECES

Momenceau Raymond, Emile, Octave, 35 ans, 38, rue Lavoisier, à Vélizy-Villacoublay. — Gruin Madeleine, Elisa, 88 ans, 20, rue de la Paix. — Lagarde Marthe, Dominique, 64 ans, 1, rue Lelégard. — Brod François, 71 ans, 54, rue de Saint-Cloud, à Ville-d'Avray. — Durin Marcelle, Jeanne, Mathilde, 22 ans, 7, allée Foch. — Aléonard Marie, Alexandrine, veuve Mancier, 70 ans, 10, rue de l'Eglise. — Barbet Louise, Clarisse, veuve Lefranc, 87 ans, 1, rue Lelégard. — Escalmel Henri, Eugène, Cuillaume, 63 ans, 7, avenue des Prés. — Lefebvre Zélie, veuve Devreese, 72 ans, 7, rue de la Gare, à Saint-André (Nord). — Teste Léontine, veuve Lemoine, 80 ans, 1, rue Lelégard. — Schmitt Marie, Apolline, veuve Filhon, 84 ans, 64, rue Albert-Caron, à Suresnes. — Le Fèvre Marcel, Victor, 65 ans, 64, rue de Buzenval. — Doucet Georges, Etienne, 80 ans, 1, rue Lelégard. — Bayol Augustin, Eugène, 80 ans, 1, rue Lelégard. — Courty Marie, Louise, Augustine, femme Thariat, 32 ans, 30, boulevard Louis-Loucheur, à Suresnes. — Revouna Nessim, 65 ans, 10, rue Montesquieu. — Anzade Robert, 43 ans, 2, avenue de Nancy. — Chérot Virginie, Marie, Joseph, veuve Rothe, 76 ans, 42, rue Sevin-Vincent. — Feydit Armand, Adolphe, 78 ans, 53, rue de Buzenval. — Miotte Joseph, 49 ans, 58, avenue Jean-Jaurès, à Meudon.

Le Gérant : ANTOINE BERTHON.